



**Mairie d'AUBY**  
Attribution Fourniture de 2 configurations  
Palo-alto  
Décision n° 2024/105/MP

Publié le 3 juin 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant la fin de vie en août 2024 de la solution existante de sécurité informatique centralisée de type pare-feu de marque Palo-alto installée en 2019 ;

Considérant l'impérieuse nécessité de remplacer avant la date d'expiration la solution existante par une solution Palo-alto de nouvelle génération;

Considérant que le montant de ce marché est estimé à 12 500.00 € HT ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été publiée sur le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Considérant qu'une offre seule offre est parvenue ;

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1er :**

D'attribuer le marché à la société IPSICOM – AXIANS CYBERSECURITY –Aile C rue Castella – 62223 SAINT LAURENT EN BLANGY pour un montant de 7 418.00 € HT soit 8 901.60 € TTC

**Article 2**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 31/05/2024



Christophe CHARLES

Maire *CC*